



Déclaration liminaire CAPD du 27 janvier 2014

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Cette nouvelle année a débuté avec l'abrogation du jour de carence institué en 2012. Le SE-Unsa se félicite que cette mesure injuste pour les personnels ait pris fin ce 1^{er} janvier 2014.

Le Ministre de l'Education nationale vient de rendre public son plan pour l'**éducation prioritaire**.

Les mesures annoncées sont à la fois pédagogiques, indemnitaires, de formation, d'accompagnement ou de carrière. Elles vont dans le sens de l'amélioration des conditions d'exercice, de la stabilité des équipes et de la considération des personnels pour enfin travailler autrement. Le fait que le premier degré et le second degré soient traités en cohérence est un levier au moment où la loi de refondation promeut le travail en réseau du collège et des écoles et fait de l'acquisition par tous d'un socle commun redéfini l'objectif d'une scolarité réussie.

D'autre part, à la mi-décembre, le Ministre de l'Education a réaffirmé les trois spécialités du RASED ainsi que l'importance du travail en réseau. Les cinq ans de combat menés par les personnels, les associations professionnelles et les syndicats unis dans le « collectif **RASED** » ont donc débouché sur quelques annonces positives. La relance de la formation est inscrite, dans la perspective de re-création de postes mais suite au CTA, nous savons qu'il n'y aura aucune dotation supplémentaire dans notre département.

Pour le SE-Unsa, les RASED sont une pièce indispensable du système éducatif. Ils doivent retrouver les moyens d'un fonctionnement en lien avec les missions de plus en plus complexes qui leur sont confiées.

Le SE-Unsa se félicite également de l'ouverture d'unité d'enseignement autiste en maternelle dans l'académie pour la rentrée prochaine.

Autre avancée de ce début d'année : le Recteur a confirmé que le **temps partiel à 80% hebdomadaire** de droit serait désormais accordé. Cela fait plus de deux ans que le SE-Unsa rencontre régulièrement le Recteur sur ce dossier insistant pour que les enseignants du premier degré ne soient pas écartés de cette quotité de temps partiel. Le fait que celle-ci soit de nouveau accessible aux collègues pour les demandes de droit est une avancée.

Revenons à l'ordre du jour. Nous aborderons en cette instance le récurrent et épineux sujet des **permutations** avec la vérification des barèmes de nos collègues qui souhaitent changer de département. Cette année encore, plus d'une centaine de nos collègues a participé à cette campagne, la plupart du temps pour des raisons familiales. L'an dernier, nationalement, il n'y a eu que 21.29% des demandes satisfaites. Au niveau départemental, sur les 160 collègues ayant participé aux permutations informatisées, seulement 33 d'entre eux ont obtenu satisfaction, c'est-à-dire, 1 collègue sur 5. Ce taux plus qu'insatisfaisant oblige nombre de nos collègues à vivre loin de leur conjoint, de leur famille, et ce pendant plusieurs années.

En cette instance, nous évoquerons également le **mouvement** intradépartemental. Celui-ci devient de plus en plus complexe depuis 2009. Le SE-Unsa regrette que la possibilité de déclarer son intention de participer ne puisse être mise en œuvre. Cela aurait donné un peu de lisibilité aux collègues souhaitant participer.

Cette année encore, le mouvement va être limité, avec notamment les postes bloqués pour les Master 2. Il faudra également attribuer aux stagiaires une classe à temps plein, hors ASH et CP. Si le SE-Unsa est favorable à une formation initiale de qualité, soucieux à ce que les collègues en début de carrière ne se retrouvent pas dans des situations difficiles, nous tenons également à rappeler le découragement de collègues titulaires qui enseignent pour certains depuis une dizaine d'années et qui ne sont toujours pas parvenu à se rapprocher géographiquement de leur domicile ou à obtenir un poste à titre définitif.

Concernant les dispositifs spécifiques (qui ne sont pas des postes à profil), le SE-Unsa n'est pas favorable à la tenue d'entretien et encore moins à la présence du directeur d'école. Comme l'attribution de ces postes se fait au barème, nous estimons qu'une prise de contact, un échange pour prendre connaissance du projet suffit.

Ainsi, si le gouvernement annonce de nombreuses mesures pour l'école en 2014, le recul du pouvoir d'achat des enseignants, le gel du point d'indice depuis 2009, couplé à l'inflation, les difficultés de mobilité pour nos collègues perdurent.